Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20120924-VD20122409-001-DE
Date de télétransmission : 27/09/2012
Date de réception préfecture : 27/09/2012

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2012

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA
Membres excusés : Mme BIOT (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents :

OBJET
DE LA DELIBERATION

Conseil Municipal - Séance du 28 juin 2012 - Procès-verbal - Approbation

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

L'article 28 du règlement intérieur du Conseil Municipal stipule que « chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement ».

En application de ces dispositions, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2012, annexé au rapport.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ